

SPÉCIAL DÉVELOPPEMENT DURABLE

Panier « écolo-friendly »

Sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins, la production et la consommation durables sont nécessaires à la conservation de notre planète. A l'occasion de la Semaine du développement durable, gros plan sur quatre produits écolo-innovants.

PAR LAURENCE NEUER ET RAPHAËL BEAUGRAND

Eolienne à turbine

Avec la Windside 2B de Cap EnR, installer une éolienne en ville est désormais possible. Grâce à sa turbine à axe vertical, l'éolienne démarre avec un faible vent de 2 mètres/seconde, contre 4,8 mètres/seconde pour l'éolienne à pales, et supporte des vents extrêmes. De faible encombrement, sans pollution sonore mais à un prix élevé, la Windside ne produit qu'un faible ampérage et vient en complément d'autres sources d'énergie.

Entre 5 000 et 40 000 euros, point de vente 123, avenue Daumesnil, Paris 12^e



Une petite reine verte

Avec Pedalite et ReelLight, deux systèmes d'éclairage de la marque Oredon l'équipementier pour cycles basé au Pays basque, plus besoin de pile ni de dynamo pour être repéré à vélo. D'un côté, une pédale qui intègre des diodes lumineuses et fonctionne à l'énergie cinétique; de l'autre, un éclairage avant et arrière à flashes clignotants qui s'allu-



ment à chaque tour de roues grâce à l'énergie produite par les deux aimants placés sur les rayons.

Pedalite 49 euros ReelLight 35 euros

Tondeuse à énergie solaire

Première tondeuse robotisée et alimentée en partie par l'énergie solaire, l'Automower de Husqvarna va révolutionner vos week-ends et dépenses d'énergie. Hybride, la tondeuse est alimentée grâce



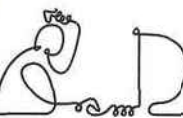
au panneau solaire situé sur le capot et à sa station de charge. Autonome, elle travaille d'un bout à l'autre du rayon d'action délimité. En fonction de l'ensoleillement, l'Automower est capable de tondre de 75 à 110 mètres carrés par heure, soit 2 100 mètres carrés une fois la coupe...

Automower de Husqvarna 2 290 euros

La lumière purifiante

Allumez la lumière et l'air se nettoiera! Grâce à un procédé associant ionisation et photocatalyse, l'ampoule nouvelle génération EcoPure détruit fumées, poussières, pollens et particules polluantes contenues dans les peintures, colles, etc. Economique, sa durée de vie est de 10 000 heures. C'est dix fois plus qu'une ampoule traditionnelle. Entièrement recyclable, elle offre selon les envies une lumière naturelle ou une atmosphère tamisée et dégage très peu de chaleur. Douille à vis ou à baïonnette et deux teintes.

De 12 à 20 euros Liste des points de vente 04 90 92 47 64



NOS LECTEURS
ET LEURS DROITS

Economie d'énergie Crédits d'impôt et éco-prêts

Réaliser des travaux d'économie d'énergie ouvre droit à des aides financières (crédit d'impôt) accessibles aux propriétaires et locataires. On bénéficie de 15 % sur le prix d'une chaudière à basse température (de 12 à 15 % d'économie d'énergie par rapport à une chaudière standard), de 25 % (ou 40 % pour les logements achevés avant 1977) sur celui d'une chaudière à condensation (de 15 à 25 % d'économie d'énergie par rapport aux chaudières standard). Pour l'achat de matériaux d'isolation thermique et d'appareils de régulation de chauffage, le crédit d'impôt est de 25 % (ou 40 %). Pour les équipements qui utilisent des énergies renouvelables et les pompes à chaleur, le taux est de 50 %. Ces crédits concernent les dépenses payées entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2009 pour la résidence principale du contribuable. Ils portent sur le prix des équipements et matériaux, hors main-d'œuvre (1). Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ne peut excéder 8 000 euros pour un même contribuable et une même habitation principale (somme majorée en fonction de la situation familiale).

Depuis la mise en place du Livret de développement durable, en janvier 2007, les banques proposent des éco-prêts destinés à financer les travaux d'économie d'énergie. Ces prêts couvrent l'ensemble des frais, y compris l'installation. Ils peuvent être demandés pour une résidence principale ou une résidence secondaire (2) ■

1 Pour les travaux d'isolation, le crédit d'impôt concerne aussi la main-d'œuvre à partir du 1^{er} janvier 2008

2 Liste des banques sur le site de l'Ademe (www.ademe.fr), rubrique « Financez vos projets » Conseils gratuits sur les questions relatives aux aides et déductions fiscales en vigueur N° Azur 0 810 060 050